















Pas d'études de santé sans conformité vaccinale

Le non-respect des obligations vaccinales vous interdit de participer aux stages pratiques dans les établissements de santé, empêchant de ce fait la poursuite de vos études.

Etudes de médecine, odontologie, pharmacie, maïeutique, masso-kinésithérapie, soins infirmiers, manipulateur/rice d'électroradiologie médicale, auxiliaire de puériculture, analyses biomédicales

Vaccinations obligatoires	Temps nécessaire pour le schéma complet	Schéma complet	Contrôle sérologique
Hépatite B ⚠ avec contrôle sérologique	7 mois minimum Anticiper	3 doses : 1 ^{ère} dose puis 2 ^{ème} dose un mois plus tard puis 3 ^{ème} dose 5 mois après la 2ème	Prévaccinal : Ac anti HBc, Ag HBs, Ac anti HBs Postvaccinal (obligatoire) : Ac anti HBs 4 à 8 semaines après la 3ème dose
Diphtérie- tétanos- poliomyélite		- Statut conforme jusqu'à la 5 ^{ème} dose de 11-13 ans, sinon rattrapage - Rappels vaccinaux à 25, 45 et 65 ans	Non

Examen complémentaire obligatoire

Test intradermoréaction à la tuberculine (IDR)

- Valeur de référence datant de moins de 2 ans
- ▶ 2 visites à prévoir : réalisation du test et lecture par un professionnel de santé 48 à 72 heures après

Vaccinations recommandées

Rougeole- rubéole	Atteindre au total deux doses de vaccins ROR (Rubéole-Oreillons-Rougeole) pour les personnes nées à partir de 1980 (une dose si < 1980).	
Coqueluche	Rappel dTcaP si la dernière dose (dTcaP) date de plus de 5 ans	
Varicelle	Vaccination recommandée en l'absence d'antécédent certain de varicelle et <u>avec une sérologie VZV</u> <u>négative</u> . Schéma = 2 doses espacées de 4 à 8 semaines (Varivax®) ou de 6 à 10 semaines (Varilrix®).	
Grippe	Une dose tous les ans	
Méningocoque C	Une dose avant 25 ans	
Covid-19	Primo-vaccination et rappels recommandés	

Etudes d'ergothérapie, d'orthoptie, d'orthophonie, de psychomotricité, de diététique et d'ostéopathie

Les vaccinations Diphtérie-tétanos-polyomyélite sont obligatoires.

Les vaccinations recommandées sont les mêmes que ci-dessus : Vaadinations recommandées

La vaccination contre l'**hépatite B** est généralement exigée par les établissements de santé pour la réalisation des stages et donc leur validation, en application du 1^{er} alinéa de l'article L.3111-4 CSP.